



INFORMATION IMPORTANTE AUX PARENTS D'ELEVES MOUVEMENT SOCIAL DU **JEUDI 22 MARS 2018**

Bures, le 15 mars 2018

Madame, Monsieur,

Un mouvement social, susceptible d'entraîner une grève des personnels enseignants et municipaux des écoles, est prévu **jeudi 22 mars prochain**.

Par la loi n° 2008-790 du 20 août 2008, l'Etat a institué le droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants. Toutefois, la mise en place du dispositif du service d'accueil s'avère délicate dans la mesure où le nombre prévisionnel d'enseignants grévistes sera communiqué officiellement en Mairie, mardi 20 mars, par l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour assurer le service minimum sur temps scolaire dans la limite de nos capacités d'encadrement. Toutefois, nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de savoir si nos effectifs seront suffisants pour assurer le temps de restauration et les accueils périscolaires. Nous n'aurons cette information que le mardi 20 mars dans la matinée.

J'invite donc les familles qui en ont la possibilité, à prendre leurs précautions pour garder ou faire garder leur(s) enfant(s) jeudi 22 mars en cas de grève des enseignants.

Vous serez informés par affichage dès que possible et **au plus tard mardi 20 mars midi** des modalités retenues en fonction de la situation constatée dans les écoles et au sein des effectifs municipaux.

Le service scolaire de la commune reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,



Jean-François VIGIER